

Plusieurs bailleurs sociaux reportent le paiement des loyers

Alors que le gouvernement n'a pris aucune mesure en ce sens, deux bailleurs déploient des dispositifs permettant de suspendre ou de reporter le paiement des loyers des ménages les plus précaires.

SEINE-SAINT-DENIS

PAR OLIVIA VILLAMY

ELLE S'EST INSTALLÉE à la cité Gabriel Péri, à Saint-Denis en 2012. Pour la première fois, Alba* ne sait pas comment elle va payer les 700 € de loyer de l'appartement qu'elle occupe avec ses trois enfants et son mari.

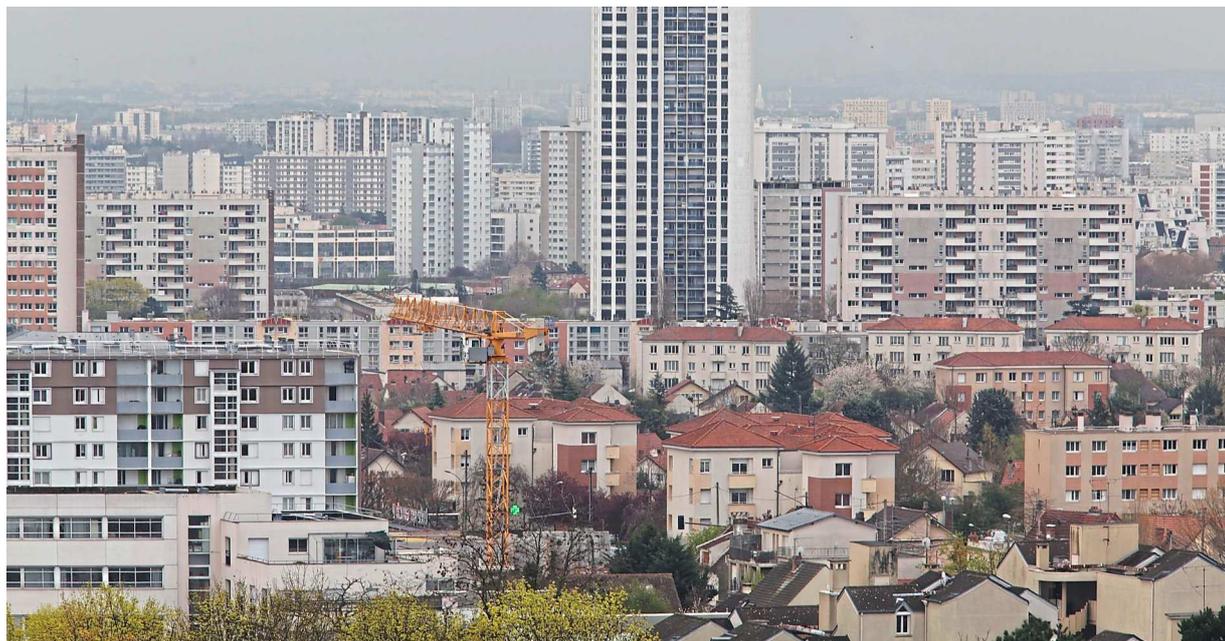
Salarié d'un grand constructeur automobile, il a été placé au chômage partiel au début du mois. Une perte d'argent qui affecte fortement le ménage d'autant qu'Alba, en recherche d'emploi depuis plus d'un an, ne touche « aucune indemnité, ni aucune aide ».

« C'est difficile, ça tourne dans ma tête mais il n'y a rien à faire », souffle-t-elle au téléphone. Seule lueur d'espoir, la lettre glissée dans sa boîte aux lettres, lundi matin, indiquant que son bailleur social, Plaine Commune Habitat, a mis en place une cellule pour « traiter les situations difficiles au cas par cas ».



L'inquiétude monte ce sujet. Beaucoup vont avoir du mal à garder la tête hors de l'eau.

STÉPHANE PEU, DÉPUTÉ (PCF)



Epinay-sur-Seine (Seine-Saint-Denis). Plaine commune habitat est l'un des deux bailleurs départementaux à avoir mis en place un dispositif de report ou de suspension des loyers des personnes les plus en difficulté.

le député (PCF) Stéphane Peu. Dans une question écrite au ministre de la Ville et du Logement, Julien Denormandie, il demande des mesures pour les loyers, comme il en existe pour les baux commerciaux.

« L'inquiétude monte à ce sujet, note le parlementaire. Parmi les gens qui sont au chômage partiel et qui ont des salaires modestes, beaucoup vont avoir du mal à garder la tête hors de l'eau. Je propose de constituer un fonds de garantie, en s'appuyant sur la trésorerie du groupe Action Logement (qui gère la participation des employeurs à l'effort de construction), afin d'avancer le montant des loyers pour ceux qui auraient du mal à s'en acquitter. »

Ni Julien Denormandie, ni Edouard Philippe n'ont pour l'instant répondu aux élus de Seine-Saint-Denis qui les ont sollicités sur le sujet.

* Le prénom a été modifié

Plaine Commune Habitat propose un report partiel ou total

Ouverte lundi, elle permet aux locataires en difficulté de bénéficier « d'un report partiel ou total » du paiement de leur loyer. Une mesure exceptionnelle mise en place alors que le gouvernement n'a annoncé aucun moratoire sur les loyers des particuliers.

« J'ai écrit au 1^{er} Ministre pour lui demander l'aide du gouvernement. Si on accompagne les entreprises, il faut aussi accompagner les ménages », plaide Laurent Russier maire (PCF) de Saint-Denis et

président de Plaine Commune Habitat.

« Je lui ai demandé deux choses : d'abonder les fonds de solidarité logement et d'énergie et de permettre à la Caisse des dépôts et consignation de nous accorder des prêts à taux zéro pour reporter l'encaissement des loyers qui représentent 90 % de nos recettes. »

En attendant une réponse, la cellule « appui logement solidarité » commence à recevoir ses premiers appels. Et ils pourraient être nombreux sur un parc locatif qui compte près de 18 000 logements.

A Saint-Ouen, suspension du loyer contre déclaration sur l'honneur

Devant l'urgence, le bailleur social municipal de Saint-Ouen est passé à la vitesse supérieure. La Semiso, (Société d'économie mixte de Saint-Ouen) propose à « l'ensemble de ses locataires de suspendre ses loyers sur simple déclaration sur l'honneur afin de les étaler sur les 12 prochains mois, dès que la période de confinement sera levée ».

Pour supporter la mesure, le maire (UDI) de la ville William Delannoy, a demandé

au gouvernement des lignes de crédit. « Des prêts à taux négatifs comme ceux qui sont octroyés aux promoteurs immobiliers. » Car si plus de 20 % des locataires ont recours à cette mesure, le bailleur sera dans l'obligation d'emprunter.

« Avec la baisse des APL, les bailleurs sont déjà très fragiles, estime l' élu. Il faut que l'Etat nous sécurise, on ne peut pas rajouter à la crise sanitaire, une crise sociale. Je ne demande pas que l'état sorte le chèque mais qu'il nous assure le recours à l'emprunt ». Un appel du pied relayé par

4 000 entreprises du Val-d'Oise demandent le chômage partiel

Les secteurs les plus touchés par la crise sont la construction, le commerce et l'industrie manufacturière.

ÉCONOMIE

PAR JULIE MÉNARD

EN 2019, à la même période, seulement 15 entreprises du Val-d'Oise avaient formulé une demande de mise au chômage partiel pour leurs salariés. Samedi, en raison des mesures de confinement, elles étaient 3 934 à avoir déposé un dossier. « Les plus gros volumes de demandes concernent le milieu du bâtiment, indiquent-on en préfecture. Les commerces et les industries manufacturières sont aussi très touchés. »

Parmi ces sociétés, 73 % sont des petites entreprises de moins de dix salariés. Seulement

3 % concernent des gros groupes de plus de 250 employés.

Le délai de validation réduit à 2,5 jours

Face à ces sollicitations, les services de l'Etat ont renforcé leurs effectifs. Le délai de validation est ainsi passé de 10 jours en temps normal à 2,5 jours ces dernières semaines. Le délai d'indemnisation a, quant à lui, été réduit à 13 jours au lieu de 16,5 jours avant la crise sanitaire. « Un nouveau décret déposé le 25 mars va permettre de réduire encore ces délais de traitement dans les prochaines semaines », annonce la préfecture. Mais alors que le mois de mars vient de

se terminer, les salaires tomberont-ils en temps et en heure ? Pour le président de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) du Val-d'Oise,

rien n'est moins sûr. « Les aides du gouvernement ne sont pas forcément arrivées, certaines boîtes n'ont pas encore reçu l'accusé de réception

de leur dossier, explique Pierre Kuchly. Pourtant elles n'ont pas les moyens de se priver de ces aides. Est-ce que les gens vont toucher leur salaire comme prévu ? Je suis inquiet, bien que je sois quelqu'un d'optimiste. »

Pour André Rouet, qui dirige cinq très petites entreprises (TPE) à Argenteuil dans le domaine de la mécanique industrielle, la situation devrait se réguler rapidement. En effet, il est toujours en attente de validation de trois demandes, les deux autres ont déjà abouti. Toutes ont été formulées le 17 mars pour mettre ses 30 salariés au chômage partiel.

S'il reste confiant sur le fait que les paies manquantes

tomberont probablement dans les prochains jours, l'avenir n'est pas serein pour autant.

« Les personnels ne touchent que 84 % de leur salaire, explique l'entrepreneur. Déjà pour rembourser nos prêts, c'est une bataille quotidienne. Depuis la crise de 2008, on n'a pas pu investir. J'ai deux TPE pour lesquelles c'est compliqué. » Tellement compliqué que le patron a décidé de remettre ses équipes au travail dès lundi, ses fournisseurs ayant partiellement repris leur activité. Car si le chômage continue, les TPE d'André Rouet risquent de ne pas s'en sortir. « Il faut qu'on ait de l'activité en avril pour assurer les salaires et passer le cap... »



Cergy (Val-d'Oise). La Chambre de commerce et d'industrie reçoit de nombreux appels concernant « le bouclage de fin de mois ».